

Pour le juste échange

Réguler le commerce international

Henri Weber

Pour le juste échange

Réguler le commerce international

Henri Weber

AVERTISSEMENT

La mission de la Fondation Jean-Jaurès est de faire vivre le débat public et de concourir ainsi à la rénovation de la pensée socialiste. Elle publie donc les analyses et les propositions dont l'intérêt du thème, l'originalité de la problématique ou la qualité de l'argumentation contribuent à atteindre cet objectif, sans pour autant nécessairement reprendre à son compte chacune d'entre elles.

SOMMAIRE

Introduction	5
Deux impasses	7
Ni libre-échange généralisé... ..	7
... ni protectionnisme de repli	14
Qu'est-ce-que le juste échange ?	21
Trois principes	23
Poursuivre et amplifier la bataille des normes	29
La bataille des normes, comment ?	37
Rendre contraignantes les normes non marchandes	37
Mobiliser la société civile : mouvements de consommateurs et ONG	39
Simultanément, renforcer la responsabilité sociale des entreprises (RSE)	40
En cas d'échec durable des négociations sur les normes, mettre en place des « écluses tarifaires »	42
Rétablir un lien entre production et accès au marché	48
Remettre le commerce au service du développement des PED, et en premier lieu des PMA	49
Garantir la sécurité alimentaire	50
Infléchir la politique commerciale européenne	51
Encourager les intégrations continentales	52

Henri Weber est député européen depuis 2004 et secrétaire national adjoint du Parti socialiste en charge de la mondialisation. Docteur en philosophie et en sciences politiques, il a enseigné à l'Université Paris-VIII jusqu'à son élection au Sénat, en 1995.

Une Europe qui innove	53
Conclusion : la nouvelle frontière de la social-démocratie	59
Gare à l'effet boomerang	61
Démondialisation et anti-mondialisme	62
Se protéger, oui mais pas contre ses propres défaillances	64
 Propositions – sélectives – pour un « juste échange »	67

INTRODUCTION

En 2010, le Parti socialiste, puis le Parti des socialistes européens (PSE) ont tranché le débat, passablement hypocrite, opposant libre-échangistes et protectionnistes.

Un débat hypocrite, car les champions du libre-échange généralisé sont libre-échangistes surtout pour les autres, mais savent très bien se protéger eux-mêmes. Quant à ceux du protectionnisme, ils sont les premiers à se réjouir des conquêtes de leurs entreprises nationales sur les marchés étrangers. « Plus les autres nous achèteront de produits, mieux cela sera », déclare par exemple Arnaud Montebourg, dans *Libération*. « Moins nous achèterons de produits aux autres, mieux cela vaudra ».¹ Les mêmes feignent de croire

1. *Libération*, 30 septembre 2011.

que nos partenaires commerciaux s'abstiendront de toute rétorsion face à ces pratiques et se contenteront d'émettre des protestations vigoureuses.

Dans le monde réel, aucune économie n'est totalement ouverte ou fermée, à l'exception peut-être de celle de la Corée du Nord. Tous les grands acteurs économiques – États-Unis, Japon, Chine, Allemagne,... – combinent à la fois ouverture et protection, même si l'Union européenne est celui qui se protège le moins.

DEUX IMPASSES

En réalité, le débat porte sur l'encadrement, la régulation, l'organisation du commerce international. Il ne s'agit pas de choisir entre libre-échange et protectionnisme, mais d'opérer un dosage pertinent de l'un et de l'autre, aux niveaux national, européen et mondial.

Ni libre-échange généralisé...

Les socialistes récusent les postulats du libre-échange intégral.

Pour les néolibéraux, la clé du développement optimal réside dans la levée universelle et aussi rapide que possible de tous les obstacles à la libre circulation des marchandises, des services et des capitaux.

Les ayatollahs du libre-échange privilégient la libération du commerce et de l'investissement sur toute autre considération. Ils ont foi dans l'efficacité des marchés et dans leur

capacité autorégulatrice. Ils sont convaincus que la liberté des échanges et des investissements entraînera la meilleure allocation mondiale des ressources, la meilleure spécialisation de chaque nation, la meilleure division internationale du travail, la croissance mondiale la plus forte et la plus régulière. A l'inverse, ils sont persuadés de la perversité des interventions publiques.

Cette idéologie qui a imprégné et imprègne encore une grande partie des décideurs économiques internationaux a été codifiée en dix commandements dans ce que l'on a appelé « le consensus de Washington », véritable évangile du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale.

Ces tables de la Loi des institutions de Washington préconisent, outre l'abaissement des barrières tarifaires sur les biens et les services et l'abrogation de toutes les autres entraves au libre commerce, la privatisation des entreprises (car il n'est d'entreprise bien gérée que privée) ; la déréglementation de l'économie (car l'excès de règlement inhibe

l'initiative) ; l'équilibre budgétaire, en coupant dans les « dépenses improductives » : éducation, santé, dépenses sociales (car les déficits budgétaires sont sources d'inflation et d'évasion des capitaux) ; la réduction des taux supérieurs d'imposition (car les taux élevés découragent les investisseurs, donc l'activité...), etc.²

Leçons de l'histoire...

Cette conception ne tient aucun compte de l'histoire : les « tigres » et les « dragons » de l'Asie du Sud-Est, comme avant eux le Japon, ne se sont pas développés en respectant, de près ou de loin, ces préceptes libéraux, bien au contraire. Ils ont pris leur envol en protégeant farouchement leur marché intérieur, par une action conjointe de tous les acteurs sociaux – entrepreneurs, États, syndicats –, et en se lançant, à partir de cette base arrière surprotégée, à l'assaut des marchés occidentaux. De même, la forte croissance des pays européens, et singulièrement de la France, au cours des « Trente Glorieuses », s'est réalisée grâce à l'intervention

2. Sur la critique de cette doctrine : Joseph Stiglitz, *La grande désillusion*, Paris, Fayard, 2002.

économique et sociale de l'Etat et à la mobilisation des partenaires sociaux, dans le cadre de « l'économie concertée ».

Aujourd'hui, le décollage prodigieux de la Chine reproduit à grande échelle le modèle japonais, l'Etat de droit et la démocratie parlementaire en moins. Il incarne un nouveau modèle de développement, appelé par antiphrase « l'économie socialiste de marché ». En réalité, il s'agit d'une économie mixte, en transition du collectivisme bureaucratique vers l'économie de marché ; un capitalisme d'Etat, dans lequel les entreprises publiques demeurent dominantes et où la régulation de l'économie reste l'apanage de la bureaucratie du Parti-Etat.

... et de la théorie

L'idéologie du libre-échange ne tient pas davantage compte de ce qu'enseigne la théorie : elle plaque sur des sociétés pré-démocratiques et/ou préindustrielles des recettes qu'elle a vu fonctionner en Amérique du Nord ou en Europe occidentale, dans des démocraties capitalistes pleinement développées. Or, dans la plupart des pays en

voie de développement, l'économie de marché est à construire, ses préconditions de fonctionnement sont dans les limbes : on n'y trouve ni Etat de droit consolidé, ni une classe d'entrepreneurs un peu étoffée, ni une administration efficace, honnête et impartiale. L'application du libre-échange, qui peut être efficace dans l'Occident développé, écrit Joseph Stiglitz, conduit alors à des désastres. Il en fut ainsi en URSS et dans une bonne partie des ex-démocraties populaires, mais aussi, selon l'ancien n° 2 de la Banque mondiale, dans de nombreux pays d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie.

La théorie des « avantages comparatifs » de David Ricardo s'appliquait à des sociétés inégales, certes, mais comparables quant à leurs niveaux de développement. Elle ne s'applique pas à des sociétés aussi hétérogènes que celles de l'Occident développé et des pays en voie de développement.³

3. Elie Cohen propose une approche historique de la question : le protectionnisme et le dirigisme d'Etat peuvent donner de bons résultats en phase de décollage économique et dans les économies de rattrapage, écrit-il. La libéralisation des échanges et l'ouverture à la concurrence sont une meilleure option pour les économies matures qui se déploient à la frontière technologique. Cf. Elie Cohen, « Le retour de la tentation hexagonale », *Revue socialiste*, n° 44, 4^{ème} trimestre 2011.

Au demeurant, la Chine, forte de son milliard trois cents millions d'habitants, ne cherche pas à se spécialiser selon ses « avantages comparatifs », mais à accéder au premier rang dans tous les secteurs d'activités, sans exception. Elle a recours, à cette fin, à toutes les formes de dumping : commercial, monétaire, social, environnemental, financier.

Bilan du néolibéralisme

Le bilan d'un demi-siècle de libre-échange croissant est contrasté : la libéralisation et l'accélération spectaculaire des échanges internationaux, depuis 1945 (et singulièrement depuis 1990) ont, certes, favorisé la croissance mondiale et permis le décollage des pays émergents – la Chine, l'Inde, le Brésil,... Elles ont facilité l'avènement de la troisième révolution industrielle, celle de l'internet et des biotechnologies. Entre 1990 et 2007, la croissance des Etats-Unis a dépassé 3 % par an, en moyenne ; 250 millions de Chinois et autant d'Indiens ont accédé à la relative aisance des classes moyennes ; le nombre de misérables, ceux qui doivent vivre avec moins

d'un dollar par jour, s'est réduit de 1,3 milliard à 980 millions (avant de rebondir, à nouveau, avec la crise de 2008). Il serait stupide de nier ou d'ignorer ces réalités.

Mais cette mondialisation sauvage a débouché aussi sur des déséquilibres majeurs et périlleux : le surendettement massif et la désindustrialisation au Nord ; la déstabilisation explosive de nombreuses sociétés au Sud, soumises à une ouverture économique trop rapide et trop brutale ; la dilapidation de ressources rares, aussi, et des atteintes, bientôt irréversibles, portées à notre écosystème.

Trente années de libéralisation, de déréglementation, de privatisation des services publics, de retrait croissant de la puissance publique de la vie économique et sociale ont finalement débouché sur la crise la plus grave que le capitalisme ait connue depuis 1929. C'est cet aboutissement désastreux qui donne son sens ultime à toute la période.

... *ni protectionnisme de repli*

Faut-il pour autant en revenir au protectionnisme traditionnel comme nous y exhortent désormais des voix de plus en plus nombreuses ? Faut-il élever de hautes barrières douanières et imposer de stricts quotas d'importation pour protéger nos industries et nos marchés ?

Les socialistes ne le croient pas. Tout d'abord, à nouveau, parce que les progressistes se souviennent des ravages provoqués par ce type de mesures à la suite de la crise de 1929. En riposte à la loi protectionniste américaine du 17 juin 1930 dite « loi Smoot-Hawley », vingt-cinq pays ont augmenté leurs tarifs douaniers et mis en place des quotas, sous les vivats de leurs populations. Il s'ensuivit une forte contraction du commerce mondial – moins 60 % en valeur entre 1929 et 1932 – et une aggravation tragique de la crise économique. C'est pourquoi les gouvernements d'aujourd'hui ont pris le contrepied de cette politique face à la crise systémique de 2008-2009.

Le retour au protectionnisme de repli, fût-il continental, se heurterait de surcroît aujourd'hui à quatre réalités nouvelles, qui le rendraient encore plus contreproductif.

L'augmentation généralisée des taxes douanières pénaliserait les entreprises et les consommateurs occidentaux.

C'est la conséquence de l'internationalisation et de la fragmentation de la chaîne de production, induite par la mondialisation : les multinationales occidentales et japonaises ont délocalisé la production de nombreux biens intermédiaires et composants de leurs produits finaux dans les pays à bas salaires. 60 % des exportations chinoises vers les États-Unis, par exemple, proviennent de filiales américaines implantées en Chine ou de sous-traitants divers produisant pour les firmes occidentales. Voilà pourquoi les iPad, iPhone, ordinateurs portables, tablettes numériques, etc. peuvent être vendus bon marché aux consommateurs des pays développés.⁴ Augmenter les tarifs douaniers sur ces importations revient à renchérir ces composants et ces

4. La valeur ajoutée par iPhone qui revient à la Chine est estimée à quatre dollars.

biens de consommation de masse et donc à appauvrir les consommateurs occidentaux.

A quoi s'ajoute le fait que beaucoup de ces produits ne sont plus fabriqués depuis longtemps dans les pays développés où ils sont consommés. Taxer ces importations revient, là aussi, à renchérir le coût de la vie.

Les risques de rétorsion des pays émergents sont dévastateurs.

De combien faudrait-il augmenter les barrières tarifaires : 100 %, 200 % ? La différence du coût du travail entre les pays émergents et les pays développés oscille dans un rapport de un à trente, voire dans certains cas de un à quarante. Les 300 000 ouvriers de l'entreprise Fox Conn de Shenzhen étaient payés 107 euros par mois pour douze heures de travail par jour, six jours par semaine, avant que la vague de suicides de mai 2010 ait amené leur patron, le Taïwanais Terry Gou, à augmenter leur salaire de 70 % sous la pression de ses donneurs d'ordre occidentaux. Pour effacer cette différence, il faudrait

instaurer des droits de douane très élevés, au risque de déclencher une guerre commerciale.

Or toutes les entreprises occidentales tiennent à se développer sur les marchés des pays émergents car ceux-ci sont massifs et en forte croissance.

Pour l'automobile, par exemple, le marché chinois, déjà le premier du monde, doublera dans les dix prochaines années, pour atteindre trente millions de véhicules par an en 2020. « Aujourd'hui Peugeot représente 8 % de ce marché », dit Frédéric Saint-Géours, directeur financier et du développement stratégique de PSA. « Si nous conservons cette part de marché, les ventes de PSA en Chine s'élèveraient à 1,3 million de voitures chaque année ». En revanche, le marché européen de l'automobile ne représentera à cette date que la moitié du marché chinois.⁵

5. Audition de Frédéric Saint-Géours devant la commission Mondialisation, 7 octobre 2010. Texte intégral disponible sur : http://www.henri-weber.fr/partisocialiste.php?parti_id=14

Les dirigeants des entreprises occidentales se plaignent des pratiques protectionnistes multiformes existant dans les grands pays émergents et revendiquent un accès plus facile à leurs marchés. Ils attendent de leurs gouvernements, de l'Union européenne et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qu'ils obtiennent la réciprocité, non qu'ils ferment les marchés occidentaux aux produits *made in China*. Ils aspirent à une « réciprocité positive », non à une « réciprocité négative ».

Des mesures protectionnistes traditionnelles provoqueraient des rétorsions économiques de la part des grands émergents, sauf si tous les pays développés les mettaient en œuvre collectivement et simultanément. Si la concurrence entre eux prévaut, comme c'est aujourd'hui le cas, les Chinois, les Indiens, etc. passeront commande aux libre-échangistes et sanctionneront les protectionnistes...

Quid des PMA ?

Les premières victimes d'un retour au protectionnisme traditionnel dans les pays avancés seront les pays en voie de

développement les plus vulnérables et, en premier lieu, ceux des cinquante pays les moins avancés (PMA). Un consensus existe pour favoriser au contraire l'accès de leurs produits à nos marchés afin de faciliter leur décollage. C'est le sens de l'accord « Tout sauf les armes » que nous nous proposons d'élargir.

Avec qui mènerions-nous une telle politique ?

Emmanuel Todd et ses disciples préconisent un protectionnisme à l'échelle européenne. En cela ils diffèrent heureusement des souverainistes de droite ou de gauche qui prônent, quant à eux, un protectionnisme national et même nationaliste. Mais Emmanuel Todd et ses amis savent bien que la plupart de nos partenaires européens ne veulent pas en entendre parler. Non par étroitesse d'esprit ou aveuglement idéologique. Mais parce qu'ils sont convaincus que nos pays ont plus à gagner qu'à perdre dans la nouvelle division internationale du travail (DIT). Les pays émergents et les pays en développement (PED) sont de redoutables concurrents, mais aussi de fabuleux marchés. Avec un coût du travail égal au coût

français, nous disent les Allemands, les Scandinaves, les Autrichiens, il est possible d'avoir une balance des paiements équilibrée et/ou même excédentaire. C'est affaire de bonne spécialisation économique, de productivité du travail, de capacité d'innovation, de compétitivité globale.

Au demeurant, nos principaux concurrents sont les pays industrialisés plus que les pays émergents, l'Allemagne plus que la Chine. Les exportations de l'Allemagne vers l'Europe sont neuf fois supérieures à ses exportations vers l'Asie. Il faut réussir notre transition vers l'économie de la connaissance et de l'excellence, nous suggèrent aimablement nos partenaires d'Europe du Nord, plutôt que de rêver à d'illusoires lignes Maginot.

QU'EST-CE-QUE LE JUSTE ÉCHANGE ?

La réponse des socialistes français et européens à la demande légitime de protection qu'expriment les citoyens face aux dégâts de la mondialisation libérale est différente. Nous l'avons appelée le « juste échange », et le PSE l'a adoptée à notre instigation à son congrès de Varsovie, le 3 décembre 2010, sous le nom de *fair exchange*.

Il ne s'agit pas de se fermer au commerce international, mais de le réguler.

D'après l'Organisation de développement et de coopération économiques (OCDE), d'ici à 2020, 90 % de la croissance mondiale se fera hors d'Europe, dans les pays émergents. Là se situent désormais les quatre-cinquièmes de la population mondiale et les marchés en forte expansion.⁶ Première puissance économique et commerciale du

6. Cf. Martin Wolf, *Le Monde*, 17 janvier 2012 : « De 2007 à 2012, l'économie chinoise aura connu une expansion de près de 60 %, celle de l'Asie émergente dans son ensemble de près de 50 %. Durant la même période, les économies des pays à haut revenu auront enregistré une croissance de 3 % seulement ».

monde, l'Union européenne doit être présente et conquérante sur ces marchés. 36 millions de salariés européens travaillent aujourd'hui pour l'exportation, ils seront le double demain.

L'Union européenne doit combiner ouverture et protection, comme le font ses partenaires et concurrents, les Etats-Unis, la Chine, l'Inde, le Japon... Elle doit être ouverte, mais non offerte. Le juste échange poursuit trois objectifs : maintenir les pays européens dans le peloton de tête des pays les plus avancés – et pour cela assurer leur réindustrialisation en chevauchant la nouvelle révolution technologique : celle du numérique, des biotechnologies, de l'économie verte – ; favoriser l'essor des pays en voie de développement et préserver notre écosystème.

Pour atteindre ces objectifs, les socialistes européens préconisent à la fois des politiques défensives et offensives.

Trois principes

Au nom du juste échange, les socialistes exigent que soient respectés les principes de réciprocité et d'équilibre dans le commerce avec les pays développés et les « grands émergents ». Si la Chine peut construire un tronçon de l'autoroute Berlin-Varsovie,⁷ il faut que les entreprises européennes puissent avoir accès de la même façon aux marchés publics chinois qui leur sont aujourd'hui, pour l'essentiel, fermés.⁸ Si la Chine exporte pour 282 milliards d'euros de marchandises en Europe, en 2010, il faut que les exportations de biens et de services des pays européens atteignent à peu près la même valeur, et non 130 milliards comme c'est aujourd'hui le cas. Si les géants de l'automobile chinoise Geely et SAIC peuvent acheter Volvo et Rover, il faut que les entreprises européennes du secteur puissent

7. En 2009, le groupe chinois COVEC (China Overseas Engineering Group) avait remporté, grâce à un prix défiant toute concurrence, l'appel d'offres pour la construction d'un tronçon d'autoroute à cinquante kilomètres à l'ouest de Varsovie. Il s'agissait du premier contrat chinois en BTP de grande envergure dans un pays de l'Union européenne.

8. Laurent Wauquiez, ministre de la Recherche : « Les marchés publics européens sont ouverts à 84 %. Aux Etats-Unis, ils le sont à 12 %, en Chine à 0 % », cf. *L'Express*, 11 janvier 2012.

devenir majoritaires dans le capital de leurs implantations en Chine et non limités à n'en détenir, au maximum, que 49 %.

Le gouvernement chinois opère sur son marché un contrôle fin des investissements directs étrangers (IDE), qu'il classe dans un catalogue public en trois catégories : les investissements encouragés, les investissements restreints et les investissements interdits.⁹ Et il n'y a pas que les Chinois : tous les pays du monde utilisent un tel mécanisme de contrôle, sauf l'Union européenne. Il n'y a pas de raison que nous nous privions de cet instrument de politique économique afin de faire respecter la réciprocité des échanges.

An nom du juste échange également, les progressistes exigent que les Etats et les entreprises respectent l'ordre juridique mondial tel qu'il est progressivement établi par les grandes conventions internationales et défendu par les

9. Selon la dernière actualisation du catalogue chinois sur les investissements étrangers, datant de mai 2011, on recense ainsi 39 secteurs interdits et 75 secteurs restreints, à quoi il faut ajouter des réglementations sectorielles qui restreignent les secteurs ouverts (par exemple en matière automobile).

agences spécialisées de l'Organisation des Nations unies (OMS, OIT, Unesco, FAO, PNUE, etc.).¹⁰ Cet ordre mondial ne se réduit pas, en effet, aux règles du libre commerce garanties par l'OMC. Il comporte tout un ensemble d'accords visant à défendre les « biens publics mondiaux » : le droit à la santé, à un environnement préservé, à un travail décent, à l'identité culturelle...

Ces principes nous autorisent à défendre nos industries naissantes, au nom de la préservation de l'avenir, et nos activités stratégiques, au nom de la défense de notre souveraineté, comme le font sans complexe nos grands partenaires commerciaux.

Le traité de Lisbonne de 2007 étend le champ de la codécision à la politique commerciale de l'Union (article 207 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne). Le Parlement européen doit désormais

10. OMS : Organisation mondiale de la santé ; OIT : Organisation internationale du travail ; Unesco : Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture ; FAO : Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture ; PNUE : Programme des Nations unies pour l'environnement.

donner son accord aux traités commerciaux, initiés par le Conseil européen et négociés par la Commission européenne, pour permettre leur ratification. Il a acquis un « droit de veto » qu'il utilise pour peser sur les négociations.

Aussi la Commission commence à prendre en compte les revendications des députés européens en matière de réciprocité, dans les accords bilatéraux de libre-échange (ALE).

S'agissant des marchés publics, par exemple, deux pistes sont envisagées : la première permettrait aux Etats européens de fermer leurs marchés publics aux entreprises des Etats tiers non signataires de l'Accord sur les marchés publics (AMP) de l'OMC. La seconde mettrait en place des restrictions ciblées à l'encontre d'un partenaire commercial qui refuserait de manière répétée les offres des entreprises européennes.

Dans le même esprit, l'accord de libre-échange avec la Corée du Sud, ratifié en février 2011 et entré en vigueur en juillet de la même année, prévoit des mesures de sauve-

garde et de surveillance qui permettent d'augmenter les droits de douane applicables à une liste de « produits sensibles » (textiles et vêtements, électronique grand public, automobiles,...), en cas de doute sur la réciprocité des conditions commerciales. Des mesures de protection provisoires peuvent être déclenchées, dès lors qu'une augmentation sensible et anormale des importations est constatée.

Avec les pays en voie de développement et en particulier avec les pays les moins avancés (PMA), nous devons au contraire accepter des rapports commerciaux asymétriques, en leur ouvrant largement nos marchés. Ce sont les systèmes de préférences généralisées (SPG et SPG+).

Le principe d'équité vient tempérer les principes de réciprocité et d'équilibre. Ce principe commande également de prendre en compte, dans la lutte contre le réchauffement climatique, la moindre part de responsabilité des pays émergents dans la dégradation de l'environnement.

Créé en 1971, le système de préférences généralisées (SPG) permet l'accès des produits des pays en voie de développement au marché de l'Union européenne à droits de douane réduits. Il comprend trois régimes :

- Le régime général concerne 176 pays et couvre plus de 6000 lignes tarifaires qui bénéficient, lors de leur importation sur le territoire de l'Union européenne, soit de droits de douane réduits, soit même d'une franchise de droits ;
- Le régime « SPG+ » concerne les pays en voie de développement ayant ratifié et effectivement mis en œuvre des conventions internationales dans le domaine des droits du travail, des droits de l'homme, de la défense de l'environnement et de la « bonne gouvernance » ;
- Le régime « PMA » prévoit l'accès au marché de l'Union européenne en franchise de droits pour tous les produits émanant des cinquante pays les moins développés, à l'exception des armes.

Poursuivre et amplifier la bataille des normes

Sur le plan défensif encore, les socialistes proposent, en second lieu, de poursuivre et d'amplifier la bataille des normes. L'Union européenne est une grande puissance normative : elle représente 33 % du PIB mondial et 500 millions de consommateurs. Elle dispose d'une puissance de négociation considérable pour imposer ses normes, comme condition d'accès à son marché. Ces normes sont d'ordre technique et sanitaire, bien sûr – le Parlement européen en vote des centaines chaque année dans le cadre de la législation sur la protection des consommateurs. Mais elles sont aussi des normes sociales, environnementales, humanitaires, démocratiques... établies par les conventions internationales et défendues par les agences spécialisées des Nations unies et les organisations non gouvernementales (ONG).

Au Parlement de Strasbourg, nous agissons pour que ces normes non marchandes soient intégrées aux traités commerciaux et conditionnent l'accès aux systèmes de préférences généralisées.

S'appuyant sur trois rapports d'initiative votés le 5 novembre 2010,¹¹ le rapport Caspary, adopté le 27 septembre 2011 à une large majorité, demande à la Commission européenne d'inclure de manière systématique, dans tous les accords de libre-échange qu'elle négocie avec des Etats tiers, une série de normes sociales et environnementales.

Les normes non marchandes retenues par le rapport Caspary

« Une liste de normes minimales [doivent] être respectées par l'ensemble des partenaires commerciaux de l'Union européenne » :

- En matière sociale, ces normes doivent correspondre aux huit conventions fondamentales (*Core Labour Standards*) de l'Organisation internationale du travail (OIT) telles

11. Rapport de Tokia Saïfi (PPE), sur les droits de l'homme et les normes sociales et environnementales dans les accords commerciaux internationaux ; rapport d'Harlem Désir (S&D) sur la responsabilité sociale des entreprises ; rapport de Yannick Jadot (Vert-ALE), sur la politique commerciale internationale dans le contexte des impératifs du changement climatique.

qu'énumérées dans la déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail (1998) ; à ces huit conventions s'ajoutent, pour les pays industrialisés, les quatre conventions prioritaires de l'OIT (*ILO Priority Conventions*) ;

- En matière environnementale et de respect des droits de l'homme, la norme minimale doit correspondre à la liste de conventions relatives à l'environnement et aux principes de bonne gouvernance, telle que prévue par le règlement européen sur le schéma de préférences tarifaires généralisées (SPG).

« Une liste de conventions additionnelles doit être mise en œuvre, de manière graduelle et flexible, en tenant compte de l'évolution de la situation économique, sociale et environnementale du partenaire concerné » :

- En matière sociale, l'objectif ultime doit correspondre à la mise en œuvre pleine et entière de l'Agenda pour le travail décent de l'OIT.

Le futur accord de libre-échange (ALE) avec l'Inde, par exemple, devra intégrer l'interdiction du travail des enfants, conformément aux Conventions 138 et 182 de l'OIT. L'aide apportée à la Tunisie et à l'Égypte, en mai 2011, est conditionnée au renforcement de l'Etat de droit et des libertés fondamentales dans ces deux pays...

Engagée depuis longtemps, cette bataille des normes doit être poursuivie et amplifiée selon cinq axes :

– En premier lieu, il faut renforcer et compléter les normes techniques et sanitaires contre les substances et les marchandises dangereuses. Des centaines de directives ont été adoptées : en matière d'utilisation d'additifs ou de pesticides, d'étiquetage des produits, ou encore de sécurité des jouets. Il faut, en bref, favoriser tout ce qui concourt à la protection des consommateurs, des producteurs et des riverains. Le Parlement européen a voté en 2005 l'important règlement REACH. Celui-ci impose aux industriels de la chimie de remplacer les matières toxiques qu'ils utilisent par des substances moins nocives et, si possible,

inoffensives. Ces règles s'imposent aux industriels européens, comme aux industriels indiens et chinois. Mais l'Agence européenne des produits chimiques (EChA), qui veille à l'application du règlement REACH, ne dispose pas d'un corps de contrôle et doit s'en remettre aux administrations des Etats membres pour s'en acquitter. Les commissaires européens à l'Industrie et à l'Environnement (Antonio Tajani et Janez Potocnik) ont déploré l'insuffisance des procédures nationales de contrôle dans de nombreux pays de l'Union, alors que les Américains et les Chinois procèdent à des investigations, y compris dans les usines des pays exportateurs. Les Européens doivent se porter au moins à leur niveau.

– Second axe : il faut renforcer et compléter les normes environnementales pour lutter contre le réchauffement climatique et défendre la biodiversité.¹² Là encore, l'Union européenne n'en est pas à son coup d'essai. Elle s'est ainsi

12. L'ancêtre de l'OMC, le GATT (*General Agreement on Tariffs and Trade*) acceptait la légitimité, dans les traités commerciaux, « des mesures nécessaires à la protection de la santé et de la vie des personnes et des animaux ou à la préservation des végétaux » (article xxv de la Charte du GATT).

dotée d'un cadre juridique visant à contrôler tout le cycle du déchet, de la production à l'élimination, en mettant l'accent sur la valorisation et le recyclage.

En 2008, par exemple, une directive a été adoptée pour imposer de nouvelles exigences aux fabricants importateurs et distributeurs d'équipements électriques et électroniques, afin de les obliger à prendre en considération, dès la conception, l'impact environnemental de leur production.

En 2009, l'Union européenne s'est engagée à réduire de 20 % en 2020 ses émissions de gaz à effet de serre, à augmenter de 20 % ses énergies renouvelables et de 20 % encore ses économies d'énergie. En sabir bruxellois, c'est « l'Agenda 4x20 ». Elle doit exiger des engagements de même ampleur de ses partenaires et concurrents économiques.

La lutte contre le réchauffement climatique n'est pas du protectionnisme, elle n'est pas un prétexte pour défendre nos entreprises, elle correspond à l'intérêt général de toute l'humanité et, en premier lieu, de celui des pays en voie de développement qui sont les plus exposés aux effets des dérèglements climatiques.

En cas de nouvel échec des sommets environnementaux – le prochain aura lieu en juin 2012 à Rio – l'Union européenne devra appliquer intégralement sa stratégie des 4x20, quitte à instituer une contribution énergie-climat (taxe carbone) à ses frontières, égale au coût de production supplémentaire induit par son effort de réduction d'émission de CO₂.

– Troisième axe : il faut intégrer le respect des quatre normes sociales fondamentales, définies par les Conventions de l'OIT, dans les prochains contrats commerciaux bilatéraux ou multilatéraux. Ces règles sont l'interdiction du travail des enfants, le non recours au travail forcé, le droit reconnu aux salariés de s'organiser pour négocier collectivement leur contrat de travail, la non-discrimination en matière d'emploi et de profession. Les marchandises produites par les Etats qui ne respectent pas ces règles ne doivent bénéficier d'aucune des facilités d'accès au marché européen et, à terme, elles doivent être interdites d'accès à ce marché.

– Quatrième axe : il faut renforcer le droit reconnu aux Etats par la Convention de 2005 de l'Unesco de soutenir leurs créateurs et leurs productions culturelles sans se soumettre aux règles de l'OMC, au nom de la défense de l'identité et de la diversité culturelle. Ces droits sont régulièrement remis en cause par les Etats-Unis et les multinationales des industries de divertissement.

– Cinquième axe : l'Union européenne doit définir et promouvoir ses propres règles financières et comptables, au lieu d'adopter les normes américaines. Il y va du contenu de la future régulation du système financier international, inscrite à l'ordre du jour du G20.

LA BATAILLE DES NORMES, COMMENT ?

Aujourd'hui, les normes non marchandes ne sont pas juridiquement contraignantes, contrairement à la plupart des normes commerciale définies par l'OMC. En cas de conflit de normes, ce sont celles de l'OMC qui s'imposent systématiquement. Nous voulons mettre un terme à cette asymétrie.

Rendre contraignantes les normes non marchandes

Dans un premier temps, l'Organisation internationale du travail doit obtenir un statut d'observateur auprès du conseil général de l'OMC, comme il en existe pour le FMI, l'OCDE ou la Banque mondiale. Ensuite, il faut instituer un mécanisme de question préjudicielle au sein de l'OMC : lorsqu'il y a un conflit de normes, l'Organisme de règlement des différends (ORD) de l'OMC doit consulter les agences spécialisées des Nations unies (OMS, OIT, PNUE, etc.) et tenir compte de leur avis.

Le mécanisme de question préjudicielle et l'« inter-régulation »

La procédure de question préjudicielle entre l'ORD et les agences spécialisées de l'ONU pourrait fonctionner sur le modèle du renvoi préjudiciel existant en droit communautaire : au sein de l'Union européenne, les tribunaux nationaux sont tenus d'interroger la Cour de justice des Communautés (CJCE) dès lors qu'ils sont confrontés à un problème d'interprétation du droit communautaire. De la même façon, l'Organe de règlement des différends de l'OMC pourrait être tenu de consulter les organisations spécialisées de l'ONU dès lors qu'il rencontrerait un problème d'interprétation des normes environnementales, sanitaires ou sociales en vigueur, ou qu'un litige commercial affecterait directement le respect de ces normes.

Les droits à la santé, à un environnement préservé, au « travail décent », à l'identité culturelle doivent compter autant, voire davantage, que ceux du libre commerce. A plus long terme, il faudrait créer au sein de l'ONU un Conseil de sécurité économique, social et environne-

mental (ou Conseil du développement durable), à côté du Conseil de sécurité politique et militaire, chargé d'arbitrer les conflits de normes internationales. Il n'y a pas de raison que ces conflits soient tranchés au sein de l'OMC par l'ORD. L'OMC doit au contraire être intégrée au système de l'ONU, au même titre que les autres institutions internationales spécialisées. Elle doit subordonner ses décisions aux règles du droit international, défini dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Charte de l'ONU et les résolutions des grandes Conventions internationales.

Mobiliser la société civile : mouvements de consommateurs et ONG

Pour faire reconnaître et respecter les normes non marchandes, il faut aussi mobiliser les consommateurs et les organisations non-gouvernementales (ONG). Ceux-ci doivent être informés du contenu social et environnemental des produits qui leur sont proposés, afin de pouvoir effectuer leur choix en connaissance de cause.

C'est le but des « labels » et des « certifications » sociales et environnementales dont l'influence sur les comportements de consommation a été démontrée (cf. l'impact grandissant des labels de « commerce équitable » comme Max Havelaar, FLO, PCFE,...). Ces labels ne s'arrêtent pas à la consommation, ils concernent aussi les fonds d'investissement. La puissance publique doit encourager le développement des fonds à vocation éthique, y compris à l'aide d'incitations fiscales.

Simultanément, renforcer la responsabilité sociale des entreprises (RSE)

Les multinationales européennes qui délocalisent leurs unités de production vers les pays à bas salaires doivent être tenues pour responsables des dommages environnementaux et sociaux imputables à leurs filiales et à leurs sous-traitants. Elles devraient être tenues de publier un rapport annuel sur l'impact social et environnemental de leurs activités et de répondre juridiquement, sur le territoire européen, des fautes lourdes qu'elles commettent à

l'étranger en matière de pollution ou de mise en danger de la vie des travailleurs.

Les multinationales devraient aussi être contraintes de publier une comptabilité transparente concernant l'ensemble de leurs filiales et de s'acquitter de l'impôt à l'endroit même où elles réalisent leurs bénéfices. La responsabilité comptable et fiscale fait partie intégrante de la responsabilité sociale des entreprises. L'évasion fiscale internationale, permise par le secret bancaire, la manipulation des prix de transfert et la création de « sociétés-écrans » dans les paradis fiscaux ponctionnent chaque année mille milliards de dollars aux gouvernements nationaux. Ce sont ces mécanismes divers qui permettent aujourd'hui à Jersey d'être l'un des premiers exportateurs de bananes vers l'Union européenne, ou encore aux Iles Caïman d'être le premier investisseur étranger en Chine.¹³

13. Rapport OXFAM/CCFD/Terre Solidaire dans le cadre de la campagne « Hold Up International », mars 2009.

En cas d'échec durable des négociations sur les normes, mettre en place des « écluses tarifaires »

Si, par exemple, l'échec du sommet de Copenhague sur la lutte contre le réchauffement climatique se répétait à l'occasion des futurs sommets sur l'environnement, l'Union européenne devrait, on l'a dit, appliquer unilatéralement la stratégie des 4x20, au nom de « l'urgence écologique ». Mais elle serait alors en droit d'instituer une « contribution énergie-climat » (taxe carbone) à ses frontières. Si c'est le cas, celle-ci devra tenir compte d'exigences différentes selon le niveau de développement des pays. Un « facteur 4 » de réduction des émissions de CO2 devrait être exigé des pays industrialisés, conformément aux préconisations du GIEC, et un « facteur 2 » de la part des pays émergents, qui ont besoin de marges pour poursuivre leur développement.¹⁴

14. Le « facteur 2 » correspond à une diminution de moitié des émissions en 2050 par rapport au niveau de l'année 2000. Il a été accepté par tous les pays au sommet de Copenhague. Le « facteur 4 » correspond, lui, à une division par quatre.

L'objectif de cette taxe serait d'égaliser les conditions de concurrence entre les industries européennes, soumises à des réglementations environnementales strictes, et leurs concurrentes étrangères qui ne le seraient pas.

Cette taxe écologique illustre ce qu'est une « écluse tarifaire » par opposition aux anciennes barrières douanières : elle est flexible, transitoire et solidaire. Flexible, car elle ne s'appliquerait qu'aux marchandises dont les modes de production ne respectent pas les normes de lutte contre le réchauffement climatique pratiquées en Europe. Transitoire, car elle serait abolie le jour même où ces normes seraient appliquées par les entreprises et les États concernés. Solidaire, car son produit serait versé à un Fonds global de lutte contre le changement climatique, dont les pays en développement seraient les premiers bénéficiaires.

Sur ce modèle, des « écluses sociales » doivent être également instituées : les pays qui ne respecteraient pas les quatre normes sociales fondamentales de l'OIT verraient

s'appliquer sur leurs produits une taxe sociale aux frontières de l'Union européenne.

Les pays émergents et les ayatollahs du libre-échange dénoncent dans ces « écluses tarifaires » un retour au protectionnisme de repli. Leur réquisitoire n'est pas recevable. En luttant contre le réchauffement climatique ou pour la défense des droits élémentaires de travailleurs, nous défendons des biens publics mondiaux et des valeurs universelles, et non nos intérêts économiques nationaux.

Imposer cette taxe nouvelle pose deux grands problèmes techniques : celui de la traçabilité des produits et celui du montant adéquat pour restaurer une concurrence équitable. A cela s'ajoutent deux conditions politiques : pour la mettre en place au niveau européen, il faut convaincre nos partenaires et se prémunir contre une réaction « annulatrice » par le canal des taux de change, de la part des pays extracommunautaires.

Concernant la traçabilité d'abord, de nombreux progrès ont été faits ces dernières années, particulièrement en matière de « compensation carbone », du fait de la forte demande d'information émanant des consommateurs et de la plus grande facilité à évaluer le contenu en carbone. Toutefois, il faut garder en tête que la nouvelle division internationale du travail (DIT) complique le processus. La Chine joue par exemple un important rôle d'assembleur des pièces détachées venus des pays asiatiques développés (Japon, Corée du Sud, Singapour, Taïwan, Hong Kong). Son contenu en valeur ajoutée reste faible dans la plupart des catégories de produits sophistiqués destinés à l'exportation. Par exemple, pour un iPod exporté à 150 dollars de Chine, seuls cinq dollars proviennent de l'apport chinois, essentiellement dus à l'assemblage (le reste étant des composants, préalablement importés en Chine, majoritairement du Japon, de Corée et de Taïwan). Pour pallier les déficiences de l'appareil statistique, le directeur général de l'OMC, Pascal Lamy, a récemment proposé le concept de *Made in the World*. Il s'agirait d'une étiquette retraçant les contributions effec-

tives de chaque pays dans la fabrication d'un produit. S'agissant de l'iPod, on pourrait ainsi y lire, par exemple : Etats-Unis : 60 %, Japon : 20 %, Corée du Sud : 6 %, Chine : 5 %, Union européenne : 1 %.¹⁵ Cela permettrait du même coup d'imposer l'écluse carbone de manière proportionnée.

Ensuite, comment évaluer le montant pécuniaire des distorsions de concurrence lorsque des principes par essence non marchands sont en jeu ? Il faut que ce montant soit suffisamment pénalisant pour que les pays ne respectant pas les normes soient incités à le faire, afin de garantir une concurrence équitable. Mais il ne faut pas qu'il soit trop élevé au risque de pénaliser les consommateurs et de favoriser de manière injustifiée nos entreprises. L'OMC a développé une technique peu coûteuse et facilement réalisable : dans les cas avérés de dumping, elle autorise à mettre en place une taxe compensatoire, calculée à partir

15. Kenneth L. Kraemer, Greg Linden et Jason Dedrick, « Capturing Value in Global Networks: Apple's iPad and iPhone », juillet 2011. Ne tient bien évidemment pas compte de l'achat des matières premières...

de la structure de coût d'une entreprise représentative. Nous pourrions la transposer pour les normes du juste échange. Ainsi, lorsque, suite à une enquête, il est établi qu'un pays viole un principe fondamental du droit du travail, la distorsion de concurrence peut se lire au niveau des salaires. Il suffira de prendre la grille des rémunérations d'une entreprise européenne concurrentielle, de l'adapter au pouvoir d'achat du pays visé¹⁶ et de calculer le différentiel résultant du dumping social. Il n'y a donc aucun obstacle technique insurmontable pour mettre en œuvre les écluses tarifaires du juste échange.

Cependant, leur mise en place nécessite de convaincre nos partenaires européens et de limiter les possibilités de contournement de la part des pays visés.

Se pose ainsi le problème des fluctuations des taux de change. En effet, la Chine comme d'autres grands pays

16. Technique utilisée depuis très longtemps par les économistes, dite de la « parité pouvoir d'achat ».

contrôle son taux de change, alors que nous ne le pouvons pas au niveau de la zone euro. Une petite variation suffirait ainsi à annuler toute tentative d'imposer les normes du juste échange aux frontières de l'Union européenne. Il faut donc que la Banque centrale européenne (BCE) puisse avoir les moyens d'intervenir pour défendre le tarif extérieur commun, si cela s'avère nécessaire. Ce ne serait pas un assujettissement de ses fonctions au profit des Etats, mais au contraire un signe d'indépendance des choix formulés au niveau de l'Union européenne. En ce sens, ce nouveau mode d'intervention a toutes les chances d'être validé.

Pour s'assurer du respect effectif des normes, le corps de contrôle européen devra là aussi être renforcé à la hauteur de nos ambitions, et ses missions élargies.

Rétablir un lien entre production et accès au marché

Les pays émergents conditionnent, à juste titre, l'accès à leur marché à l'implantation sur leur sol d'établissements

des firmes multinationales. Cette exigence légitime doit obéir au principe de réciprocité : les entreprises des grands pays émergents doivent également investir et produire sur notre sol. C'est leur intérêt : leur production doit être au plus près des marchés. C'est également le nôtre : la création de ces entreprises, aux conditions sociales en vigueur dans nos pays, est bénéfique pour l'emploi. Les Japonais l'ont compris depuis longtemps, les Chinois, les Indiens devraient s'y conformer à leur tour. Pour hâter ce mouvement, nous devons instituer une taxe écologique sur les transports maritimes, aériens, routiers, qui pénalisera les exportations au long cours et favorisera la production locale.

Remettre le commerce au service du développement des PED, et en premier lieu des PMA

Il faut remettre à plat la négociation des accords de partenariat économique (APE) avec les pays de la zone Afrique-Caraïbe-Pacifique (ACP), afin d'encourager le développement du commerce intra-africain et la diversification des économies de la zone ACP.

La proportion des produits soumis à la libéralisation dans le commerce avec les pays développés devrait être réduite par rapport aux négociations actuelles qui visent l'objectif de 90 %. Les périodes de transition doivent être allongées. Les clauses de sauvegarde et les clauses d'industries naissantes doivent être renforcées.

Garantir la sécurité alimentaire

La sécurité alimentaire est l'un des plus grands défis qui attendent l'humanité au seuil d'une véritable explosion démographique. La FAO, agence spécialisée des Nations unies chargée de l'alimentation et de l'agriculture, doit être profondément réformée pour être à la hauteur du grand défi nutritionnel qui découle du passage de la population mondiale de sept à neuf milliards (en 2030) de bouches à nourrir. La spéculation sur les denrées agricoles doit être interdite et la diffusion des technologies agricoles, notamment phytosanitaires, renforcée.

Infléchir la politique commerciale européenne

L'Europe est aujourd'hui la seule région du monde qui applique aveuglément les préceptes du libre-échange, dans l'attente d'une illusoire réciprocité que la crise a largement mise à mal. Dans un rapport paru en mai 2010, le commissaire européen au Commerce dénonce les quelques 278 mesures protectionnistes adoptées par les partenaires de l'Union depuis octobre 2008, dont 92 par les seuls BRIC (Brésil, Russie, Inde, Chine) ! Les États-Unis, avec la clause « Buy American » des divers plans de relance, sont également visés. Ces mesures affectent les exportateurs européens tout particulièrement dans les secteurs de l'agroalimentaire, du textile, de la sidérurgie et des automobiles.

La Commission ne pourra rester éternellement inactive face aux mesures pragmatiques adoptées par les principaux partenaires de l'Union. Elle devrait elle aussi songer davantage qu'elle ne le fait à activer les clauses de sauvegarde, clauses anti-dumping et anti-subsidies permises par les

traités de l'OMC. Afin de faciliter la relance des économies européennes, elle doit aussi proposer une clause « Buy European » s'appliquant notamment dans le domaine des marchés publics.

Elle doit non pas entraver, mais au contraire favoriser la création de filières industrielles européennes, ainsi que le renforcement de « champions européens », capables de lutter à armes égales avec leurs concurrents étrangers, ce qui passe par un rôle accru de la puissance publique européenne et par une application moins dogmatique des règles de concurrence. La zone euro doit se doter des instruments qui lui permettraient de mener une politique de change active au service de la croissance et de l'emploi.

Encourager les intégrations continentales

L'organisation du monde en zones continentales intégrées, tournées vers la satisfaction prioritaire des besoins de leurs populations, doit être favorisée.

UNE EUROPE QUI INNOVE

Pour préserver et développer notre base industrielle, nos emplois, nos acquis sociaux, la stratégie défensive exposée ci-dessus est nécessaire, mais c'est la stratégie offensive du passage à la société de l'excellence qui est décisive. Les pays européens qui réussissent le mieux dans la mondialisation – l'Allemagne, les pays scandinaves, les Pays-Bas, l'Autriche... – ne sont pas ceux qui sont les plus fermés, bien au contraire, mais ceux qui ont su se doter d'une bonne spécialisation – sectorielle et géographique – dans la nouvelle division internationale du travail, en améliorant leur « compétitivité-qualité ».

Le Parlement européen l'a compris depuis longtemps : après la « Stratégie UE 2020 pour une économie intelligente, durable et solidaire » adoptée en juin 2010, il a voté le rapport Lange pour la réindustrialisation de notre continent.¹⁷ Reste à passer aux actes, mais là, c'est la volonté politique qui fait (provisoirement ?) défaut.

17. Rapport sur « une politique industrielle à l'ère de la mondialisation » (2010/2095(INI), voté le 3 février 2011.

Au chapitre des réponses offensives, les socialistes proposent :

- d'améliorer l'offre des biens et des services des pays européens face à la demande mondiale et, en particulier, de celle des pays émergents. La compétitivité de nos économies ne sera pas assurée par la baisse du coût du travail, mais par la qualité des produits et des services qu'ils seront capables de proposer sur les marchés ;
- d'amplifier à cette fin l'effort de recherche, d'innovation, de formation, de qualification. 4,5 % du PIB sont consacrés à la recherche dans les pays scandinaves et les élèves nordiques arrivent invariablement en tête dans les classements PISA sur le niveau scolaire ;
- de favoriser le développement de « champions européens », mais aussi d'un dense tissu de petites et moyennes entreprises (PME), et notamment de grosses PME, capables d'innover et d'exporter ;
- de mettre en œuvre une stratégie de croissance véritablement européenne, sorte de *New Deal* écologique et continental : Europe de l'énergie ; grands travaux d'infrastructure transcontinentaux ; Communauté européenne de

l'innovation et de la recherche (CERI) ; transition vers une économie sobre en carbone et en matières premières,...

L'Union européenne doit se donner les moyens de ce volontarisme économique retrouvé :

- moyens financiers : les grands programmes d'investissement doivent être financés par la Banque européenne d'investissement (BEI), par les obligations européennes pour projets (Europrojects) et par une partie du produit de la future taxe sur les transactions financières ;
- moyens institutionnels : au « mécanisme européen de stabilisation » (MES) et aux agences de supervision mises en place en 2010, il faut ajouter l'élargissement des missions de la BCE. Celle-ci doit se préoccuper, comme la banque centrale américaine (FED), de la croissance économique et de l'emploi autant que de la stabilité des prix.

Comme les banques centrales américaine, britannique, japonaise, pour ne rien dire de la chinoise, elle doit assumer le rôle de prêteur en dernier ressort et être autorisée à acquérir des titres d'Etat.

Les socialistes entendent mettre à profit la crise paroxysmique que traverse aujourd'hui l'Union pour parachever la construction européenne : accomplir un bond en avant dans le sens d'une meilleure intégration politique, sociale, fiscale de l'Union.

Il n'y aura pas de mutualisation, et *a fortiori* de monétisation des dettes souveraines, sans une amélioration qualitative de la gouvernance européenne.

Les trois piliers de l'autorité européenne doivent être simultanément renforcés (et non seulement un seul, le Conseil européen, au détriment des deux autres).

La Commission européenne doit être le siège de la gouvernance économique. Il lui appartient de coordonner les politiques budgétaires des Etats membres dans le cadre des « semestres européens » ; de veiller à l'application effective des politiques communes prévue par la « Stratégie UE 2020 pour une croissance forte, durable et solidaire » ; de conduire, en coopération avec la BCE, une politique active des changes.

Pour assumer ce rôle, la Commission doit gagner en efficacité et en légitimité démocratique. Son président doit être élu par le Parlement de Strasbourg, parmi les têtes de liste des partis européens (PSE, PPE, Verts, Libéraux,...). Ces derniers doivent aller aux élections européennes non seulement avec un programme de législature pour l'Union, mais aussi avec un candidat à la présidence de la Commission pour incarner ce programme.

Fort de la légitimité que lui donnera son élection au suffrage universel indirect, le président de la Commission se dotera de vice-présidents de rang ministériel, sur le modèle de la Haute représentante aux Affaires extérieures de l'Union européenne (aujourd'hui Catherine Ashton).

En priorité, il fera du commissaire aux Affaires économiques et financières (aujourd'hui Olli Rehn), le ministre de l'Economie et des Finances de l'Union : à la fois vice-président de la Commission, président de l'Ecofin (Conseil européen des 27 ministres de l'Economie et des Finances des Etats membres) et président de

l'Eurogroupe, participant de plein droit au Conseil européen.

Dans l'Europe à plusieurs vitesses dans laquelle nous sommes entrés depuis l'avènement de l'Eurozone et des accords de Schengen, le Conseil des chefs d'Etat et de gouvernement (Conseil européen) joue un rôle irremplaçable de chambre haute, représentant les Nations. Les sujets sur lesquels il décide à la majorité qualifiée doivent être étendus (comme ceux du Conseil de l'Union qui regroupe, par spécialité, les ministres) et la périodicité de ses réunions augmentée.

Le Parlement européen devrait pour sa part pleinement intégrer le processus décisionnel de la gouvernance économique européenne, grâce notamment à l'adoption de la procédure de codécision pour les grandes orientations de politiques économiques et budgétaires. Les parlements nationaux devraient être étroitement associés, notamment par le biais de leurs commissions compétentes.

CONCLUSION : LA NOUVELLE FRONTIÈRE DE LA SOCIAL-DÉMOCRATIE

Socialistes, nous sommes internationalistes, et être internationalistes au XXI^{ème} siècle, c'est d'abord lutter pour une mondialisation maîtrisée et solidaire, respectueuse de notre planète, différente en tous points de la mondialisation sauvage que nous subissons depuis trente ans sous l'égide des Etats-Unis et des entreprises multinationales.

Nous voulons instituer de nouvelles règles de fonctionnement de l'économie et de la société internationales et édifier les institutions capables de faire respecter ces règles. Nous voulons substituer le « juste échange » au « libre-échange ».

Le « juste échange » que nous appelons de nos vœux s'oppose, on l'a vu, à la fois au « libre-échange » généralisé défendu et mis en pratique par les néo-libéraux et aux protectionnismes de repli, préconisés par les forces d'extrême-droite et d'extrême-gauche.

Arnaud Montebourg propose d'appeler « démondialisation » ce que nous avons appelé « juste échange ». Il reprend, pour l'essentiel, les propositions adoptées par les conventions socialistes, en vue de réguler, maîtriser, humaniser le commerce international.¹⁸ Mais il change l'intitulé, pour mieux traduire, pense-t-il, l'hostilité d'une majorité de Français à la mondialisation libérale et la demande de protection qu'ils adressent à l'Etat. Selon l'institut de sondage CSA, 54 % des Français se prononcent en faveur du protectionnisme. Pourquoi ne pas leur donner une réponse « cash », nous dit Arnaud Montebourg, mais différente de celle de Marine Le Pen ? 17 % des électeurs à la primaire socialiste lui ont donné raison. Je recommande pour ma part de nous en tenir à notre ligne du « juste échange », et cela pour trois raisons.

18. Convention nationale : « Nouveau modèle de développement, économique, social et écologique », 29 mai 2010 ; convention internationale : « La nouvelle donne internationale et européenne », 9 octobre 2010.

Gare à l'effet boomerang

La « démondialisation » est un mot-valise (comme la « décroissance »), qui peut recouvrir les contenus les plus divers : aussi bien le nationalisme économique – « acheter le moins possible aux autres et leur vendre le plus possible » – que le projet d'une organisation régionale de la société internationale (dont l'Union européenne constitue, jusqu'à présent, le modèle le plus avancé). Ce qui fait la force de ce slogan, c'est précisément son ambiguïté. S'y reconnaissent aussi bien ceux, nombreux, qui prônent un repli sur le pré-carré national ou continental en réponse à la globalisation que ceux qui considèrent que l'on a été trop loin dans l'ouverture et la déréglementation de nos économies, et qui aspirent à de nouvelles régulations. La gauche doit se garder de semer des illusions, elles lui reviennent toujours en boomerang. La « seconde mondialisation » que nous vivons depuis les années 1990 ne régressera pas, elle n'en est, au contraire, qu'à ses débuts. Les forces qui la propulsent – l'explosion démographique et l'industrialisation des pays du Sud, le basculement vers l'Asie du centre

de gravité de l'économie-monde, la révolution de l'internet et des transports, la fragmentation internationale de la chaîne de production... – n'ont pas fini de produire leurs effets. On peut et on doit « définancieriser » l'économie, briser l'hégémonie du capitalisme financier sur le capitalisme industriel et commercial. On ne peut pas « démondialiser ».

Démondialisation et anti-mondialisme

L'idée de « démondialisation » laisse entendre que la réponse pertinente à la globalisation libérale est le retour de l'économie à un cadre national, ou si possible européen. Nous croyons, au contraire, qu'elle réside dans l'internationalisation du pouvoir politique, syndical, associatif. Le Conseil scientifique d'ATTAC a raison de souligner que « la réponse à la crise exige plus de mondialisation dans certains domaines et moins dans d'autres, mais surtout une mutation radicale de la logique même de la mondialisation, une mondialisation des droits ».¹⁹ « Loin de trouver une

19. Gaëtane Azam, Jacques Cossart, Thomas Coutrot, Jean-Marie Harribey, Michel Husson, Pierre Khalfa, Dominique Plihon, Catherine Samary, Aurélie Trouvé, « La démondialisation, un concept superficiel et simpliste », *Mediapart*, 6 juin 2011.

perspective de coopération entre les peuples », ajoute Pierre Khalfa, « le néo-protectionnisme dresserait les salariés les uns contre les autres, selon leur nationalité, nourrissant xénophobie et nationalisme ».²⁰

Les « démondialisateurs » de gauche proposent un « protectionnisme européen ». Mais élever de hautes barrières douanières aux frontières de l'Europe, à supposer que les pays d'Europe du Nord y consentent, ne nous protégera ni de la concurrence de l'Allemagne, notre principal partenaire et compétiteur, ni de celle des pays européens à bas coût de travail. C'est pourquoi l'audience de l'archéo-protectionnisme d'extrême-droite, qui combine protectionnisme, nationalisme et xénophobie, fait et fera toujours plus recette chez les victimes de la mondialisation que le néo-protectionnisme de gauche, qui combine protectionnisme, souverainisme et universalisme. Prenons garde à ce que le second ne facilite pas la progression du premier !

20. Pierre Khalfa, « Les impasses de la démondialisation », *Mediapart*, 20 juin 2011.

Se protéger oui, mais pas contre ses propres défaillances

Troisième objection : la « démondialisation » ne règle en rien les problèmes bien identifiés de la France, qui rendent vraiment compte de sa désindustrialisation : médiocrité de notre spécialisation économique, dégradation de notre système scolaire et universitaire, insuffisance de notre effort de recherche et d'innovation, faiblesse de notre tissu de PME et d'ETI (entreprises de taille intermédiaire) exportatrices et innovantes, érosion de notre compétitivité-coût, anémie de la négociation collective entre partenaires sociaux.

C'est parce qu'ils ont su s'attaquer efficacement à ces carences que les pays d'Europe du Nord parviennent à tirer leur épingle du jeu dans la mondialisation, malgré la surévaluation de l'euro et la concurrence, souvent déloyale, des grands émergents. La montée du chômage de masse en France fut bien antérieure à l'intégration de ces pays dans l'économie mondiale : 500 000 en 1973, un million en

1979, deux millions en 1985, trois millions en 1993... Le protectionnisme de repli a aussi ses effets pervers : il assure des rentes de situation aux entreprises proches du pouvoir au détriment des consommateurs et des PME innovantes.

La dénonciation – légitime et nécessaire – de la concurrence des pays à bas coût de main-d'œuvre, la protection – nécessaire et légitime – de notre économie contre toutes les formes de dumping ne doivent pas nous dispenser de lutter contre nos propres défaillances.

Aux « démondialisateurs » d'aujourd'hui, nous devons dire ce que nous disions aux « antimondialistes » des années 1990 (avant qu'ils ne se transforment eux-mêmes en « altermondialistes ») : la mondialisation n'est pas un choix, elle est une donnée. Elle n'est ni « heureuse », comme le prétendait Alain Minc, ni « calamiteuse », comme lui répondait invariablement Bernard Cassen, le président d'ATTAC. Elle est fondamentalement ambivalente et conflictuelle : la mondialisation est un combat qui oppose des conceptions différentes du développement

économique et qui renvoie à des intérêts antagonistes. A la mondialisation libérale conduite par les Etats-Unis et les institutions internationales, s'oppose la mondialisation maîtrisée et équitable, voulue par les ONG progressistes, les syndicats de salariés, les partis et les gouvernements de gauche. Tous ceux qui se retrouvent dans les forums sociaux mondiaux, à Porto Alegre, Bombay, Nairobi... face aux sommets de Davos.

Cette lutte pour une mondialisation solidaire définit le contenu concret de l'internationalisme du XXI^{ème} siècle. Le combat pour le « juste échange » constitue une première ligne de front. Nous pouvons y rallier la majorité des forces socialistes et progressistes en Europe et dans le monde. Nous ne les rallierons pas au protectionnisme de repli, fût-il continental.

Propositions – sélectives – pour un « juste échange »

- Intégrer des normes sociales et environnementales aux traités commerciaux internationaux :
 - les quatre normes fondamentales de l'OIT : interdiction du travail des enfants, non recours au travail forcé, droit reconnu aux salariés de s'organiser pour négocier collectivement leur contrat de travail, non-discrimination en matière d'emploi ;
 - les normes de lutte contre le réchauffement climatique (stratégie des 4x20) et pour la défense de la biodiversité.
- Renforcer les normes de protection des consommateurs (normes sanitaires et techniques) et instituer des procédures de contrôle d'application efficaces de ces normes.
- Veiller au respect de la Convention de l'Unesco de 2005 qui reconnaît le droit des Etats à soutenir leurs créateurs et à défendre l'identité culturelle de leurs peuples.
- Rendre ces normes non marchandes aussi contraignantes que les normes commerciales défendues par l'OMC. En cas de conflit de normes, l'Organisme de règlement des différends de l'OMC doit consulter les agences spécialisées

de l'ONU (OMS, OIT, PNUE, Unesco, etc.), et tenir compte de leur avis.

- En cas d'échec durable des négociations sur les normes environnementales, l'Union européenne doit appliquer unilatéralement les normes qu'elle a proposées, mais est en droit d'instaurer une contribution énergie-climat (« écluse carbone ») à ses frontières, égale au coût de production supplémentaire induit par son effort de réduction de CO₂.
- Une « contribution travail décent » devrait être de la même manière instituée à l'encontre des États qui ne respectent pas les quatre normes fondamentales de l'OIT.
- Mettre en place un mécanisme de contrôle européen des investissements directs étrangers et utiliser des droits spéciaux (ou *golden shares*) européens afin de promouvoir une véritable stratégie européenne au niveau continental.
- Restreindre l'accès aux marchés publics européens pour les entreprises des pays avancés ou émergents non signataires de l'Accord mondial sur les marchés publics (AMP).
- Promouvoir la responsabilité sociale et environnementale des entreprises (RSE) par la loi, mais aussi les « labels » et les « certifications », décernés et contrôlés par des institutions indépendantes.

- Astreindre les multinationales à publier un rapport annuel sur l'impact social et environnemental de leurs activités. Ces entreprises auront à répondre juridiquement sur le territoire européen des fautes lourdes que leurs filiales commettent à l'étranger en matière de pollution ou de mise en danger de la vie des travailleurs.
- Exiger des multinationales qui délocalisent de rembourser les subventions dont elles ont bénéficié et de réindustrialiser le site qu'elles abandonnent.
- Instituer une taxe écologique sur les transports maritimes, aériens, routiers, qui pénalisera les délocalisations et favorisera la production de proximité.
- Intégrer l'OMC à l'ONU, au même titre que les autres organisations internationales spécialisées.
- Créer, au sein de l'ONU, un Conseil du développement durable (à côté du Conseil de sécurité politique et militaire) chargé d'arbitrer les conflits de normes internationales.
- Interdire la spéculation sur les denrées agricoles et augmenter leurs stocks mondiaux.
- Promouvoir le droit à la sécurité alimentaire et réformer à

cette fin l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

- Activer et renforcer les clauses de sauvegarde, d'anti-dumping et d'anti-subsidies prévues par les traités de l'OMC.
- Instituer une clause « Buy European » s'appliquant notamment dans le domaine des marchés publics et améliorer le *Small Business Act*.
- Renégocier les accords de partenariat économique (APE) avec les pays de la zone Afrique-Caraïbe-Pacifique (ACP) afin d'encourager le développement du commerce intra-africain et la diversification des économies de la zone ACP.
- Agir en faveur de l'organisation du monde en zones continentales intégrées, tournées vers la satisfaction prioritaire des besoins de leurs populations.
- Lutter contre la fraude fiscale en supprimant les dispositions qui la favorisent et en levant le secret bancaire ; éradiquer les paradis fiscaux.
- Dans ce combat, s'appuyer sur les forces motrices que sont les ONG, les syndicats, les partis et gouvernements progressistes.

COLLECTION DIRIGEE PAR GILLES FINCHELSTEIN
ET LAURENT COHEN

ISBN : 978-2-36244-036-6

© EDITIONS FONDATION JEAN-JAURES
12 CITÉ MALESHERBES - 75009 PARIS
www.jean-jaures.org

Réalisation : REFLETSGRAPHICS
Achévé d'imprimer par l'imprimerie A.Trois
FEBRIER 2012

Henri Weber

Pour le juste échange

Réguler le commerce international

Le juste échange que les socialistes opposent à la fois au libre-échange généralisé et au protectionnisme de repli repose sur la réciprocité, l'équilibre, l'équité, le respect des normes internationales. Il permet de maintenir nos pays européens dans le peloton de tête des nations les plus avancées, mais aussi de favoriser le développement des pays du Sud et préserver notre écosystème.

Dans cet essai, Henri Weber défend vingt propositions pour promouvoir ce juste échange, vecteur de la lutte des progressistes pour une autre mondialisation.

www.jean-jaures.org



9 782362 440366

ISBN : 978-2-36244-036-6

6 €